



Communiqué de presse – 27 janvier 2015

Enquête parc 2014 : des véhicules plus jeunes, plus modernes et plus propres

La nouvelle enquête sur le parc de véhicules du transport public urbain met en évidence les grandes évolutions des modes et des véhicules depuis 2012 et sur les dix dernières années. Cinq faits marquant ressortent de cette étude biennale réalisée par l'UTP.

- Le nombre d'autobus a augmenté de près de 11 % depuis 2000. Cette progression montre que l'offre de transport s'est sensiblement développée et irrigue aujourd'hui tous les territoires urbains.
- Pour répondre à la demande grandissante de transports publics dans les petites et moyennes agglomérations, qui ne peuvent pas investir dans les modes lourds, les réseaux ont considérablement développé les autobus articulés dont la part représente 16 % du parc.
- Le nombre de rames de métros et de tramways a augmenté de 34,8 % en dix ans, ce qui témoigne de l'appétence des voyageurs pour ces modes dans les agglomérations qui les ont choisis.
- Les réseaux proposent plus de confort aux voyageurs et aux conducteurs et modernisent leur motorisation avec des dispositifs de plus en plus propres. Cette évolution se traduit par le rajeunissement constant du parc. Les bus ont rajeuni de 3 mois en deux ans et de plus de 12 mois en dix ans. Plus de la moitié respectent les normes Euro IV, Euro V, Euro VI, sachant que la première de ces normes date de 2006.
- Les technologies gazole propres (filtres à particules, dispositifs de recirculation ou de post-traitement des gaz d'échappement avec additif...) sont présentes dans près de 63 % des autobus, le GNV dans 14,5% et l'hybride (gazole-électricité) dans 1,5 % du parc. 21 % des autobus circulent au gazole simple ; ils étaient 27 % en 2012. Cette baisse de six points en deux ans témoigne des efforts fournis par les réseaux. En l'état actuel des travaux sur les nouvelles motorisations et pour respecter le triple critère « propreté-performance-coût du voyage », la motorisation gazole reste, à ce jour, la plus efficiente.
- Les réseaux de transport public urbain ont suivi la loi sur l'accessibilité de 2005. Entre 74 % et 94 % des bus sont équipés d'un plancher bas, de palettes d'accès et d'espaces pour les fauteuils roulants. 75 % disposent d'annonces visuelles et

sonores des arrêts.

Les chiffres en bref ...

- 87 % des véhicules appartiennent aux Autorités Organisatrices des Transports Urbains.
- 70 % de l'ensemble du parc (autobus et trolleybus, tramway, métro) circulent sur les réseaux de province.
- 88 % du parc est constitué d'autobus et trolley bus et 12% sont des métros, tram et systèmes guidés sur pneus.
- Près de 23 % des réseaux disposent de métros, tramways et systèmes guidés sur pneus.
- 71,6 % des autobus sont des Iveco Bus et Heuliez Bus et 12,7 % des EvoBus (Mercedes-Benz). Les autres véhicules se répartissent entre une dizaine de constructeurs.
- 86,7 % des métros et tramways sont fournis par Alstom et Bombardier.

Pour en savoir plus, sur le parc des véhicules du transport public urbain au 1^{er} janvier 2014, édition 2014, rendez-vous sur www.utp.fr

Contacts

UTP – Claude Faucher, Délégué général : 01 48 76 73 06

UTP – Anne Meyer, Département Affaires économiques et techniques : 01 48 74 73 28

UTP – Dominique Fèvre, Département Valorisation et Communication: 01 48 74 73 46

UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure et incarne l'unité de la branche ferroviaire.